

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140925-2014_B379-DE
Date de télétransmission : 06/10/2014
Date de réception préfecture : 06/10/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B379

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Venelles pour l'acquisition de deux véhicules électriques

Le 25 septembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 19 septembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESSE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Bernard RAMOND donne lecture du rapport ci-joint.

06_1_01

BUREAU DU 25 SEPTEMBRE 2014

Rapporteur : Bernard RAMOND

Co-rapporteur : Roger MEÏ

Politique publique : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Thématique : Environnement

Objet : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Venelles pour l'acquisition de deux véhicules électriques

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il est proposé d'attribuer un fonds de concours incitatif à la commune de Venelles pour l'acquisition de deux véhicules électriques pour un montant global de 8.960,00 €.

Exposé des motifs :

Par délibérations n° 2010_A117 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 et n° 2010_B458 du Bureau 29 septembre 2010, la Communauté du Pays d'Aix a décidé de mettre en œuvre sur son territoire, et en partenariat avec les communes, un plan de développement des véhicules électriques. Dans ce cadre, et par délibération

n° 2010_A091 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 modifiée par la délibération n° 2012_A049 du Conseil Communautaire du 15 mars 2012, elle a décidé de mettre en place un fonds de concours à destination des communes pour l'acquisition de véhicules électriques. Ce fonds de concours a été porté à 50 % par la délibération n° 2013_A192 du Conseil Communautaire du 29 novembre 2013 relative au dispositif de soutien aux communes dans le cadre de la dynamisation des projets.

Ainsi, le dispositif prévoit que la participation de la Communauté du Pays d'Aix puisse aller jusqu'à 50 % du coût Hors Taxes d'achat de cet équipement sans pouvoir dépasser le reste à charge de la commune.

La Commune de Venelles s'est engagée dans l'acquisition d'un véhicule électrique de type urbain destiné à la Police Municipale et d'un second véhicule de type utilitaire pour les services techniques. Elle sollicite en ce sens un fonds de concours de la Communauté du Pays d'Aix.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Coût du véhicule urbain : 24.700,00 € HT (déduction faite du bonus écologique)

Subvention CPA (20 %) :4.940,00 € HT

Subvention CG13 (60 %) :14.820,00 € HT

Financement Commune (20 %) :4.940,00 € HT

Coût du véhicule utilitaire : 20.100,00 € HT (déduction faite du bonus écologique)

Subvention CPA (20 %) :4.020,00 € HT

Subvention CG13 (60 %) :12.060,00 € HT

Financement Commune (20 %) :4.020,00 € HT

Il est donc proposé que la Communauté du Pays d'Aix contribue à hauteur de 8.960,00 € pour ces équipements.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2008_A176 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2008 relative à la mise en place d'une autorisation de programme et de crédits de paiements dans le cadre du fonds d'investissement aux communes en matière d'énergies renouvelables ;

VU la délibération n° 2010_A117 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 relative au Plan National Véhicules Électriques – Proposition d'actions sur la Communauté du Pays d'Aix ;

VU la délibération n° 2010_A091 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 relative aux Fonds de Concours incitatifs – délibération cadre et notamment le dispositif d'aide aux communes pour l'acquisition de véhicules électriques ;

VU la délibération n° 2010_B458 du Bureau Communautaire du 29 septembre 2010 relative au projet de Plan Véhicules Électriques du Pays d'Aix ;

VU la délibération n° 2012_A049 du Conseil Communautaire du 15 mars 2012 relative à la modification de la délibération n° 2010_A091 relative aux Fonds de Concours incitatifs - aide à l'acquisition de Véhicules Électriques ;

VU la délibération n° 2013_A192 du Conseil Communautaire du 29 novembre 2013 relative au dispositif de soutien aux communes dans le cadre de la dynamisation des projets ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'attribuer les fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil communautaire ;

VU l'avis de la Commission Environnement, Développement Durable et Gestion des Déchets en date du 12 septembre 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** d'attribuer à la Commune de Venelles un fonds de concours pour l'acquisition de deux véhicules électriques à hauteur de 20 % du coût total Hors Taxes, soit un total de **8.960,00 €** ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son Représentant à signer les pièces relatives à ce dossier ;
- **DECIDER** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget 1DR Section Investissement, imputation 832/20414, dans le cadre de l'AP/CP 2009/9.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Environnement - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Venelles pour l'acquisition de deux véhicules électriques

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS/MASINI



06 OCT. 2014